

Nous déclarons qu'il est dans Notre désir que chaque jour, dans l'église principale de chaque diocèse, et, dans les églises paroissiales, les jours de fête, on le récite. Pour propager et maintenir cet exercice de piété, les ordres religieux pourront rendre de grands services, et surtout, par un certain droit spécial, les religieux dominicains; Nous sommes assuré que tous ne manqueront pas à un devoir si utile et si noble.

Nous, en l'honneur de la grande Mère de Dieu, Marie, pour la perpétuelle mémoire de l'assistance implorée de son cœur immaculé, par toute la terre, pendant toute le mois d'octobre; en témoignage perpétuel du très grand espoir que Nous plaçons dans cette Mère très aimante; pour implorer chaque jour davantage son aide propice, Nous voulons et décrétons, que dans les litanies laurétones, après l'invocation : *Regina sine labe originali concepta*, on ajoute cette autre invocation : *Regina sacratissimi Rosarii, ora pro nobis*.

Nous voulons que Nos Lettres présentes demeurent dans la postérité confirmées et ratifiées, comme elles sont. Nous décrétons vaine et inutile toute entreprise qui, venant de qui que ce soit, pourrait s'opposer à l'effet de ces Lettres, nonobstant toute chose contraire.

“Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 24 décembre de l'année 1883, sixième année de Notre Pontificat.”

THÉODULPHE CARD. MERTEL.

—
DÉCRET.

Urbis et orbis.

Pour la défense et le soutien de l'Eglise militante, le Dieu de miséricorde suscita un grand saint, Dominique Gusman, le fondateur illustre et le père de l'ordre des